

- 6 -

## **COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre

---

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 6 -

## COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre

### RAPPORT

#### PRÉAMBULE

Le SMEAG a déposé, le 30 septembre dernier auprès de l'Autorité de Gestion du programme Interreg IIIA, le projet Gestion Intégrée des Rivières Européennes « Echanges d'expériences rivière Aragon – fleuve Garonne » avec la Communauté Autonome de Navarre, chef de file du projet. Le Comité de Programmation s'est réuni le 14 décembre dernier, mais la décision a été reportée à la réunion du prochain Comité de Programmation qui devrait se tenir courant avril. Cependant, il est nécessaire d'inscrire doré et déjà les financements nécessaires à la mise en œuvre de la première année du projet, afin de ne pas retarder son exécution lorsque le projet sera accepté.

#### OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet prévoit la mise en place d'expériences pilotes visant à atteindre le « bon état des eaux » tel que demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, avec entre autres, la mise en œuvre de la Directive Habitats.

Il s'agit d'abord de réaliser des études pour mieux connaître la rivière et ses milieux, puis de définir et enfin mettre en œuvre des projets pilotes : restauration de la végétation, création de zones humides, perméabilisation d'obstacles sur la rivière.

Tout au long du projet, les connaissances seront mutualisées et les expériences partagées par l'organisation de séminaires techniques en France et en Espagne.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	TOTAL	2005		2006		2007		2008	
		€	%	€	%	€	%	€	%
<i>Chef de file (GAVRN)</i>	<b>1 074 067,00</b>	91 317,00	8,57	491 040,00	46,10	450 617,00	42,31	32 092,00	3,01
<i>Partenaire (SMEAG)</i>	<b>295 352,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 471,00</b>	<b>11,41</b>	<b>167 386,00</b>	<b>15,72</b>	<b>6 495,25</b>	<b>0,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 419,25</b>	91317,00	8,57	612 511,00	57,51	618 003,00	58,02	38 587,25	3,62

Afin d'engager les actions pour l'année 2006, et certaines sur les années 2006 et 2007, il faut inscrire pour **l'année 2006 la somme de 156 470 €** dont la répartition est renseignée ci-dessous.

## **CONTENU DU PROJET**

- **Meilleure connaissance de la Garonne biologique** : végétation des berges, faune, flore et milieux aquatiques

### *Composantes 2 et 3 de la fiche descriptive du projet*

Le projet en cours a conclu à la faisabilité d'un « site transfrontalier Natura 2000 », autrement dit, on constate une homogénéité écologique et des enjeux communs sur les sites Natura 2000 français et aranais. Le plan de gestion du site aranais est en cours de réalisation, le DOCOB côté français devrait être engagé en 2006. Ce projet va permettre d'élaborer un « DOCOB transfrontalier », afin d'homogénéiser les différents documents et notamment par la réalisation d'une cartographie transfrontalière, grâce à la base de données aujourd'hui structurée que constitue l'Observatoire transfrontalier. Il sera également envisagé de rechercher des espèces présentes dans le Val d'Aran et dont la recherche n'a pas été effectuée côté français, comme le poisson Chabot.

Le SMEAG, sur ce sujet s'enrichira de l'expérience du Gouvernement de la Navarre qui a déjà à son actif plusieurs plans de gestion Natura 2000. Par ailleurs, la Navarre s'intéresse aux contrats de gestion des sites Natura 2000 élaborés en France. Le Sméag conduira un inventaire de ces contrats qui sera transmis à la Navarre, et envisagera les possibilités de contrats de gestion transfrontaliers sur la Garonne amont, en partenariat avec l'État, à qui il revient de mettre en place ces contrats.

Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2006 une inscription budgétaire de **39.000 €**

Le plan de financement prévisionnel est de **SMEAG : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%**.

- **Meilleure connaissance de la Garonne physique** : ses usages et ses débits

### *Composante 3 de la fiche descriptive du projet*

Comme suite aux études prévues 2006 dans le Val d'Aran et sur la Garonne française jusqu'à sa confluence avec l'Ariège, dans le cadre du projet en cours, il s'agira d'effectuer, d'une part, une synthèse des approches pour élaborer des recommandations communes visant à diminuer l'effet des éclusées hydroélectriques sur les autres usages. Cette approche serait complémentaire de la réhabilitation qui est prévue sur la retenue du Plan d'Arem pour lui redonner sa capacité de démodulation des éclusées espagnoles. D'autre part, l'impact le plus important des éclusées ayant lieu en période de bas débits, à l'étiage, ces études seront l'occasion d'envisager l'intérêt et les possibilités d'une gestion commune de l'étiage de la Garonne depuis le Val d'Aran. Il faut rappeler que c'est une des hypothèses du Plan des Etiages Garonne-Ariège, validé depuis février 2004.

La Navarre n'a que très peu d'expériences sur ces sujets, et sera donc très attentive à cette démarche.

Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2006 une inscription budgétaire de **30.000 €**

Le plan de financement prévisionnel est de **Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%**.

- **Mise en œuvre de chantiers pilotes de restauration du fleuve en vue de l'atteinte du « bon état écologique »**

#### *Composantes 4 et 5 de la fiche descriptive*

A l'instar de la méthode proposée par la Navarre, il s'agira dans un premier temps d'élaborer une dizaine de projets visant à atteindre le « bon état écologique », avec des propositions pour restaurer la connectivité de la végétation des berges, améliorer la qualité des forêts ripariales, et/ou créer des zones humides, et/ou améliorer la perméabilité de certains obstacles sur le fleuve.

Parmi, ces projets 2 à 3 seront réalisés, comme actions de démonstration des techniques et bonnes pratiques à employer pour atteindre le bon état des eaux.

Ces projets seront élaborés, en cohérence avec les travaux réalisés dans le Val d'Aran, comme suite à l'écriture du Schéma Directeur d'Entretien de la végétation du lit et des berges de la Garonne aranaise, tout récemment validé.

Cette action est prévue sur les années 2006 et 2007. Pour l'année 2006, il faut prévoir une inscription budgétaire de **60 000 €** Autant seront à prévoir pour l'année 2007.

Le plan de financement prévisionnel est de **Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%**.

- **Coordination du projet**

#### *Composante 1 de la fiche descriptive*

La coordination s'effectuera dans le cadre d'un Comité de suivi composé des représentants des partenaires. Son travail consistera à maintenir un contact permanent entre les partenaires et prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre du projet. Ce comité se réunira quatre fois pendant la vie du projet, deux en Espagne et deux en France. Le rôle de chef de file du projet sera assuré par le Gouvernement de la Navarre.

Cinq séminaires thématiques seront organisés avec les techniciens impliqués dans le projet et auxquels seront invités des experts qui pourront apporter des sujets d'intérêt. Les sujets à traiter dans les séminaires seront en rapport avec certains aspects du projet (contrats territoriaux et contrats de rivières, restauration écologique, dynamique fluviale et espaces inondables, usages et éclusées, etc.). Ces sujets, ainsi que les dates et lieux des séminaires seront déterminés dans la première réunion du Comité de suivi. Le partenaire organisateur du séminaire pourra prévoir des visites de terrain pour que les autres partenaires connaissent les opérations pilotes de restauration effectuées dans la région.

Il est prévu d'organiser en 2006, deux séminaires techniques et une réunion du comité de pilotage. L'inscription budgétaire à prévoir est de **27 470 €** correspondant à la coordination du projet, l'organisation des séminaires techniques et du comité de pilotage ainsi que la traduction et diffusion des résultats du projet.

Le plan de financement prévisionnel est de **Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%**.

**Je vous demande de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

- IV -

## 4.5 - COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

---

4.4.2 – Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre

---

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU la demande du Gouvernement de la Navarre du 24 août 2005,

VU la convention de partenariat du projet “ Gestion intégrale des rivières européennes : échanges d'expériences Rivière Aragon – Fleuve Garonne“ dans le cadre du programme Interreg III A France-Espagne signée le 20 septembre 2005,

VU la délibération du 18 octobre 2005-12-20,

VU le courrier du Président de l'Autorité de Gestion du 24 octobre 2005 déclarant le projet recevable au titre de la mesure 1 du Programme Interreg IIIA France-Espagne,

VU le rapport du président,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

**PREND ACTE** du courrier du Président de l'Autorité de Gestion du Programme Interreg IIIA France-Espagne,

**APPROUVE** le coût d'objectif prévisionnel pour le Sméag de 295 352,25 € dont 50 % de fonds européens.

**APPROUVE** le coût d'objectif prévisionnel pour le Sméag pour la première année de 156 470 € dont 50 % de fonds européens.

**DIT** que la dépense sera inscrite sur une nouvelle ligne budgétaire du budget PRINCIPAL 2006

**MANDATE** son Président, dans le cadre de l'approbation par le Comité de Programmation Interreg III France-Espagne, pour rechercher les co-financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.